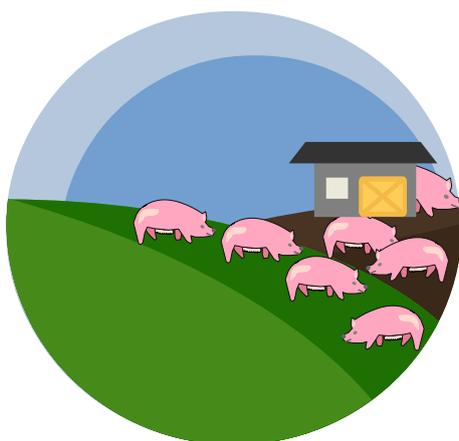


ERMG 5

Principes généraux et prescriptions générales de la législation alimentaire – filière animale



Je suis un agriculteur sollicitant une aide PAC

Je respecte les règles en matière de productions primaires destinées à une consommation humaine ou animale.



Concrètement, qu'est ce que je dois faire ?

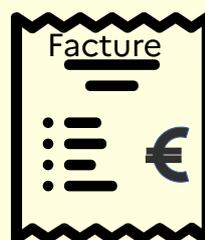
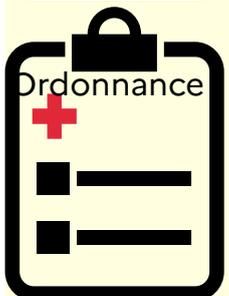
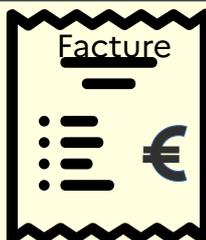
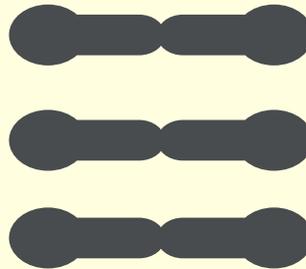


Le registre d'élevage, qu'est ce que ça contient ?



MON REGISTRE D'ELEVAGE

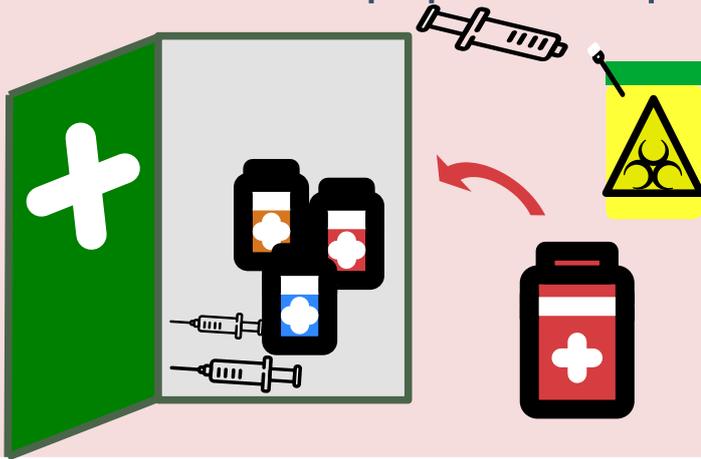
- Ranger tous les documents
- Inscrire les traitements : dates début et fin, animaux traités et délai d'attente (médicaments, aliments médicamenteux, etc)





Pour les bonnes pratiques,
qu'est ce que je dois retenir ?

J'utilise un équipement pour les médicaments



- Armoire dédiée au stockage des médicaments et DASRI
- Respecter les consignes de conservation (froid positif, T° ambiante, etc)



Je ne suis pas autorisé à abattre un animal en dehors d'un abattoir agréé.



Exception possible pour l'abattage de porcs, de moutons ou de cabris destinés à la consommation par des membres de mon foyer !

Je complète bien l'ICA pour envoyer mes volailles à l'abattoir



Le détail de ces obligations est consultable dans la fiche « Paquet hygiène relatif aux productions primaires animales », un des documents « conditionnalité » de TELEPAC



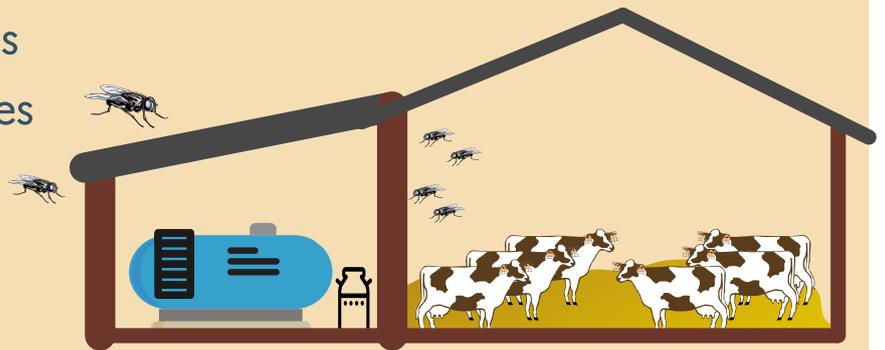
Concernant la surveillance de la santé des animaux :

- Je respecte le plan de prophylaxie obligatoire notamment en filères bovine et petits ruminants.
- J'applique les mesures de lutte lorsque mon cheptel est placé sous arrêté préfectoral de surveillance ou de déclaration d'infestation.



En production laitière, je respecte des mesures d'hygiène pendant la traite et assure le nettoyage des installations de traite et de stockage du lait, et je fais aussi :

- une séparation entre le lieu de vie des vaches et le stockage du lait
- une lutte contre les nuisibles
- une identification des vaches malades pour isoler leur lait
- un stockage au froid du lait (tank).



Pour la production d'œufs, j'assure la traçabilité des œufs collectés et je les stocke dans des conditions d'hygiène satisfaisantes. Je tiens un registre de production dans lequel je note également la vente directe aux consommateurs.